

## **Motions soumises au vote de l'assemblée Générale d'Aulnay Environnement, le 22 mars 2018**

### **1/Sur la démocratie locale** *Motion adoptée à l'unanimité*

Les adhérents s'inquiètent de la mise en œuvre par la municipalité d'une conception très restrictive de la démocratie dans ses relations avec les citoyens et les associations.

- **Surdité** : la demande répétée de concertation avec les habitants sur la transformation de l'ex-place Camélinat n'a jamais suscité la moindre réponse (*concertation : s'accorder, se consulter pour mettre au point un projet commun (Larousse) et non : informer de ce que l'on a décidé, en tournant en ridicule les contre-propositions*).
- **Brutalité** : c'est le sort réservé aux associations dont l'activité repose sur la jouissance d'un terrain, dès lors que la municipalité compte lui donner une autre affectation : après que le club canin (500 adhérents) ait fait une contre-proposition réaliste sur la nouvelle localisation envisagée, les ponts ont été coupés et le club a dû simplement disparaître. Qu'en sera-t-il du club de Tir à l'arc ? La même brutalité pour l'association gérant l'Office du Tourisme, jouissant, elle, d'une liberté d'initiative pour la promotion de la commune : aucune discussion préalable, mais un simple courrier à la présidente le jour même de sa dissolution décrétée par la municipalité. Aulnay Environnement a marqué sa solidarité avec ces associations qui œuvraient pour le bien de notre commune.
- **Judiciarisation** : de plus en plus, en rejetant toute possibilité de conciliation, les prises de position critiques et publiques sont poursuivies en justice. La crainte est grande de voir se développer ici la pratique de certains acteurs économiques qui cherchent à décourager toute critique par le harcèlement judiciaire et les coûts financiers. Aulnay Environnement tient à exprimer son attachement à la liberté d'expression, en particulier à celle des blogs qui sont l'un des rares moyens de faire connaître des analyses, la modération des publications par les responsables des sites restant au demeurant une autre base de la vie démocratique.

### **2/ sur les constructions** *Motion adoptée à l'unanimité*

Les adhérents renouvellent les critiques portées sur la politique de construction de la municipalité :

- Non-respect de la promesse électorale de mettre fin au « bétonnage »
- Non-respect de la réglementation sur l'intégration harmonieuse de nouvelles constructions (ex-place Camélinat)
- Non-respect des vœux des habitants sur la construction en retrait
- Non-respect des quotas de logements sociaux dans le sud

- Non-respect des promesses électorales de ne pas prévoir de logements sur les terrains PSA
- Non-respect du patrimoine : des constructions anciennes de qualité ont disparu (rue Gatouillat, rue Barrault), et d'autres sont menacées (« Brimborion » et son jumeau route de Bondy, ou encore des bâtiments de grande valeur patrimoniale, le café des « pailleux », au Soleil Levant, ou la maison de Jules Princet). Les « bâtisses » que la municipalité se vante d'avoir sauvegardé ont été acquises pendant la précédente mandature. Au-delà de la propagande, la politique de préservation du tissu pavillonnaire et de mise en valeur du patrimoine reste à démontrer.
- Non-respect de la largeur minimale effective des trottoirs

Ils s'interrogent sur les suites concrètes qui pourront être données à la concertation sur l'avenir du Centre Gare, le gel (pour deux ans) des projets immobiliers prenant fin au moment des prochaines élections municipales. Ils ne voient pas comment, avec un règlement de PLU aussi favorable aux projets des promoteurs, on pourra réellement éviter que soit défiguré le centre de notre commune. Ils se demandent quel est le sens profond de cette concertation.

### **3/ Sur la circulation** *Motion adoptée à l'unanimité, moins une abstention*

Les adhérents approuvent la mise en œuvre d'une réflexion sur la circulation. Ils insistent sur l'impératif de bonne circulation des transports en commun : le stationnement des véhicules doit être conditionné à cet objectif. Ils souhaitent que les nuisances de la circulation, à laquelle nous participons tous peu ou prou, soient limitées au maximum, mais aussi équitablement réparties entre les riverains, en particulier pour la circulation des poids lourds et des autobus. Ils demandent qu'un autre impératif soit la sécurité des piétons, et que tout soit mis en œuvre pour qu'ils ne soient pas contraints de descendre du trottoir (ex rue du Gros peuplier) par la présence de véhicules en stationnement sauvage. Trottoirs sur lesquels la vigilance est encore de mise en raison de la multiplication des déjections canines contre laquelle une action de sensibilisation (et de nettoyage) s'impose. De même, partout où c'est possible, ils demandent que la circulation des cyclistes soit facilitée. Ils souhaitent que les investissements en vidéosurveillance servent à la répression des incivilités du stationnement et de la circulation. Ils souhaitent le développement d'un réseau de navettes entre les quartiers.

Ils souhaitent que le stationnement de courte durée soit favorisé par les tarifs de la première heure (gratuité ou très faible coût). Ils renouvellent leur opposition à la création de parkings souterrains à deux niveaux (place ex-Camélinat).

### **4/ Sur le patrimoine arboré** *Motion adoptée à l'unanimité*

Les adhérents prennent acte de la nécessité de faire face aux maladies qui affectent beaucoup de nos arbres et qui conduit à leur abattage. Néanmoins ils espèrent que cela ne sera pas l'occasion de faire disparaître des arbres sains pour faire place nette aux projets immobiliers. En tout état de cause, ils demandent au plus vite le remplacement des arbres disparus. Ils demandent aussi que toutes les précautions soient prises pour que les arbres sains puissent le rester.

***Association régie par la loi de 1901 /Déclarée sous le N° W932001007 /  
[aulnay.environnement@gmail.com](mailto:aulnay.environnement@gmail.com)***



Ils renouvellent leur opposition à la disparition des tilleuls de la Place ex-Camélinat et s'inquiètent du sort des arbres retirés de la catégorie des arbres remarquables.

En tout état de cause, ils demandent que tous les arbres remarquables survivants de l'ancienne forêt soient l'objet d'une politique volontariste de préservation. Cela dépasse le cadre des services techniques qui font leur travail du mieux qu'ils peuvent. C'est aux élus qu'il incombe de prendre en compte que ces arbres témoignent de l'histoire, font partie de l'identité de notre commune, et que leur disparition progressive est un véritable crève-cœur pour les habitants. Nous refusons la minéralisation progressive de notre cadre de vie qui est en œuvre sous nos yeux.

**Nous demandons la création d'une commission mixte** associant élus, services techniques, associations et représentants des habitants pour suivre l'évolution de l'état de santé des arbres et sensibiliser les acquéreurs de parcelles arborées à la préservation du patrimoine précieux que représentent ces arbres. Nous souhaitons que la fête annuelle de l'arbre n'ait pas ce goût amer et que la municipalité fasse la démonstration qu'elle fait tout ce qui est possible, en collaboration avec les habitants, pour que notre commune ne devienne pas Aulnay-sans-bois.

#### **5/ Sur les équipements** *Motion adoptée à l'unanimité.*

La piscine : les adhérents s'étonnent de l'absence d'information sur l'évolution de ce dossier, le calendrier annoncé (ouverture du nouvel équipement en 2020) ne paraissant pas pouvoir être respecté. En attendant, nous demandons qu'une réponse argumentée soit donnée à la demande d'ouverture au public des bassins extérieurs. De même, pour l'espace multimodal de Balagny, la communication générale manque de précision.

Les adhérents attendent que soient enfin dévoilés les projets annoncés depuis plusieurs années d'équipements sur le terrain de la Croix Blanche ou plus récemment la ferme Garcelon. Ils demandent qu'un effort conséquent soit fait pour mettre bien davantage de salles à la disposition des associations.

Ils regrettent qu'aucun projet culturel ambitieux ne soit mis en œuvre par la municipalité pour remédier à l'absence d'une médiathèque centrale.